



Usages numériques en France : L'Arcep et l'Arcom publient la deuxième édition de leur référentiel commun des usages numériques

Paris, le 16 mars 2022

L'Arcep et l'Arcom publient la deuxième édition de leur référentiel commun des usages numériques. Cette nouvelle édition actualise et complète les données de référence sur les usages et pratiques du numérique en France.

Avec cette deuxième édition, le Pôle numérique commun met à disposition du public un référentiel actualisé et enrichi, permettant de disposer d'une vision globale sur les usages et pratiques du numérique en France. Cette publication agrège des éléments chiffrés provenant d'études des deux autorités sur la couverture et l'accès à l'internet, l'équipement des foyers et des individus et les usages liés à internet et à l'audiovisuel. Elle présente également des données sur de nouvelles thématiques, telles que les enjeux environnementaux liés à aux équipements numériques ou encore l'utilisation des outils de contrôle parental sur internet.

Le déploiement et l'adoption des technologies internet à très haut débit s'accélèrent.

Les indicateurs du référentiel soulignent la progression toujours plus forte des déploiements très haut débit, portés par la fibre optique. Désormais, une majorité de locaux équipés d'un accès internet actif dispose du très haut débit (54 %, + 12 points en un an). Dans le même temps, la couverture des réseaux mobiles de quatrième génération continue de se densifier, permettant ainsi l'accroissement continu des débits moyens.

Le développement des réseaux à très haut débit contribue à l'accélération de la numérisation des usages chez les particuliers et au sein des entreprises, phénomène renforcé par la crise sanitaire.

L'utilisation des réseaux sociaux (67% des 12 ans et plus) et d'applications de messageries instantanées (70%), les achats en ligne (76%) ou encore l'écoute de la radio en ligne s'amplifient encore. La multiplication des abonnements de VàDA (vidéo à la demande par abonnement) et à la télévision payante s'accompagne d'une tendance à la baisse de la consommation illicite de contenus audiovisuels. Les mesures sanitaires ont conduit à un usage plus intensif de la télévision au sein des foyers, la durée d'écoute individuelle ayant nettement progressé lors des différentes périodes de confinement.

Les petites et moyennes entreprises se sont elles aussi adaptées à ces évolutions : elles sont désormais 66 % à avoir leur propre site internet pour présenter leurs activités, 20% à disposer de leur propre site marchand, et 29 % d'entre elles ont recours à un référencement en ligne.

Dispositifs de contrôle parental : un premier sondage réalisé en 2021 pour en mesurer l'adoption

Les dispositifs de contrôle parental constituent un outil essentiel pour limiter l'accès des mineurs aux contenus pornographiques, violents ou haineux accessibles en ligne. Selon le sondage réalisé en 2021

par le Pôle numérique commun, 56 % des parents d'enfants âgés de 5 à 17 ans utilisent un dispositif de contrôle parental pour suivre leur navigation.

Impact environnemental du numérique : le lancement d'une nouvelle étude commune en 2022 dans le cadre du Pôle numérique Arcep – Arcom, en partenariat avec l'Ademe.

L'impact environnemental des usages numériques fait l'objet d'une attention croissante, notamment en ce qui concerne les équipements numériques, importants émetteurs de gaz à effet de serre. Parmi ces équipements, le téléviseur est le principal équipement émetteur, devant l'ordinateur portable et le *smartphone*. Le taux d'équipement en *smartphones* continue de progresser chaque année (79 % des internautes de 11 ans et plus en sont équipés). Parmi eux, une très large majorité (84 %) utilise leur *smartphone* moins de trois ans et 52 % d'entre eux le conservent lorsqu'ils ne l'utilisent plus. La vente, le don ou le recyclage de *smartphones* inutilisés restent encore des pratiques minoritaires.

Afin de compléter les résultats présentés dans le référentiel des usages numériques et dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 15 **de la loi de la loi du 22 août 2021** portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, le Pôle numérique Arcep - Arcom lancera en 2022 une étude pour évaluer plus en détail l'impact environnemental de la diffusion et de la consommation de contenus audiovisuels, avec le soutien de l'Ademe.

L'adoption de la loi visant à réduire l'impact environnemental du numérique en France a également conduit le Pôle numérique Arcep - Arcom, en lien avec l'Ademe, à entamer une réflexion visant à définir le contenu d'un référentiel général d'écoconception des services numériques, et élaborer une recommandation aux services de médias audiovisuels pour communiquer sur l'impact environnemental de la consommation de contenus.

Documents associés :

[Le référentiel commun des usages numériques Arcep – Arcom](#)

[La synthèse du référentiel commun des usages numériques Arcep – Arcom \(infographie\)](#)

Le pôle numérique Arcep - Arcom

Créé en mars 2020, le pôle numérique commun Arcep – Arcom a pour objectif d’approfondir l’analyse technique et économique des marchés du numérique relevant du champ de compétences de chacune des deux autorités, afin notamment de les accompagner dans la mise en place de leurs nouvelles missions de régulation dans ce domaine.

Le programme de travail du pôle numérique Arcep – Arcom prévoit des études communes sur les sujets numériques, la mise à disposition du grand public des données de référence communes, l’organisation d’ateliers de travail et de partage d’expérience, ainsi que la réunion régulière d’un comité de travail sur la protection des mineurs contre les contenus pornographiques en ligne.

Il est doté d’un programme de travail, et la convention signée le 2 mars 2020 entre les deux institutions prévoit une coordination alternée entre les deux institutions. Anne Yvrande-Billon, directrice Economie, marchés et numérique, est coordonnatrice du pôle commun depuis le 1er juillet 2021, pour une durée d’un an. Christophe Cousin, Directeur des études, des affaires économiques et de la prospective à l’Arcom, est correspondant privilégié pour l’Arcom.

Pour en savoir plus :

- [Présentation du pôle numérique Arcep- Arcom sur le site de l’Arcep](#)

A propos de l’Arcep

L’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, arbitre expert et neutre au statut d’autorité administrative indépendante, est l’architecte et la gardienne des réseaux d’échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de la distribution de la presse en France.

A propos de l’Arcom

L’Arcom est une autorité publique indépendante garante de la liberté de communication. Elle a notamment pour mission de permettre l’accès des publics à une offre audiovisuelle pluraliste et respectueuse des droits et libertés, de défendre la création et de contribuer à la lutte contre les contenus illicites et problématiques sur internet.